

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 24.070**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 29 mars 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 29 mars 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Charles BONNAVITA  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Gérard FILOCHE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Bruno JARROIR a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : AVANCE SUR SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+)

**RAPPORTEUR** : Mme GACHET-BARRIÈRE

**VOTE** : UNANIMITÉ

Dans l'attente de la subvention définitive de 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer l'avance suivante :

- ASSOCIATION AIMCR+ + 15 000,00 €

Cette subvention sera déduite du montant attribué lors du vote des subventions de 2024.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission du Commerce,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer la subvention suivante :

Compte 7400-65748-61

o ASSOCIATION AIMCR+ + 15 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Bruno JARROIR

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 09 avril 2024